

Le Petit St Martinois

Mai 2023

Chères St Martinoises, chers St Martinois,

« Le printemps est arrivé, la belle saison » comme le chantait Michel Fugain ou encore « Voici pour 100 francs du thym de la garrigue, un peu de safran et un kilo de figues, Voulez-vous, pas vrai, un beau plateau de pêches ou bien d'abricots ?

Le mois de mai est parsemé de 3 lundis fériés et du pont de l'Ascension. C'est super pour le tourisme et sans doute très intéressant pour les élèves qui ne fréquenteront pas beaucoup l'école.

Il faudrait pourtant nous préoccuper du déclin du niveau scolaire : 15 % des élèves de 6e ne savent ni lire ni écrire et ce sont près de 23 % des adolescents français qui n'atteignent pas les compétences minimales en compréhension de l'écrit, en mathématiques ou en sciences.

La véritable injustice, c'est l'inégalité scolaire, celle qui existe entre des établissements où la discipline s'applique et ceux où le désordre est devenu la règle.

Le problème majeur de nos écoles est dans la violence qui s'est installée dans trop d'établissements scolaires, et ce jusque dans des campagnes autrefois paisibles. Le désordre qui naît entre les murs de l'école se retrouvera demain partout ailleurs et il est urgent d'y mettre fin.

Fort heureusement, les classes qui composent le Regroupement Pédagogique Intercommunal font encore partie des classes relativement calmes même si parfois les maires doivent intervenir auprès des parents ou dans le transport scolaire. Merci à nos enseignant(e)s pour leur efficacité et leur compréhension.

Ceci dit, profitez des beaux jours qui s'annoncent, des légumes de printemps et des beaux fruits à venir, ainsi que de tous les produits en circuit court. C'est bon pour la planète et anti réchauffement climatique.

N'hésitez pas à vous approcher de la buvette du dimanche matin sur le marché qui sera tenue cette année encore par les associations volontaires.

Je vous souhaite un très bel été.

Joëlle Richaud

Vie de la Commune



Lotissement « Lou Couleton » : Création d'une voie publique

La voie qui traversera le lotissement (photo ci-contre : travaux en cours) et qui reliera les départementales 91 et 165 deviendra communale.



Le Conseil Municipal s'est prononcé pour la dénomination « Marie-Claire Féréoux » en souvenir de notre très charismatique et très appréciée Marie-Claire, qui a siégé au conseil municipal de la commune pendant 4 mandats.

Commémoration du 08 mai 1945



Réunis dans la salle du conseil en présence d'une vingtaine d'habitants (sur 839), madame le Maire a procédé à la commémoration du 08 mai 1945, suivie d'un pot de l'amitié dans la salle communale.

L'occasion de nous rappeler son origine. Après plus de cinq années d'une guerre en Europe qui a coûté la vie à des dizaines de millions de personnes, les forces alliées pénètrent en Allemagne en février 1945.

Trois jours après le suicide d'Adolf Hitler dans son bunker, le 30 avril, les troupes nazies qui défendent Berlin capitulent, le 2 mai 1945.

Dans la nuit du 6 au 7 mai, le général Alfred Jodl - chef d'état-major de la Wehrmacht - signe à Reims la capitulation sans condition de l'Allemagne.

L'acte de capitulation fixe la cessation des hostilités au 8 mai à 23h01. Un nouvel acte de capitulation du IIIe Reich est alors signé à Berlin entre les commandements militaires allemands et alliés.

La guerre prend officiellement fin sur le continent européen. Bilan : entre 50 et 60 millions de morts.



Taux des taxes

Pas d'augmentation du fait du conseil municipal :

- Taxe d'habitation : 10 % pour les résidences secondaires
- Taxe sur le Foncier Bâti : 34,13 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 33,94 %

Pour rappel, le taux de TFB était de 19 % depuis 2011 et jusqu'en 2020. Mais avec la disparition de la taxe d'habitation et en compensation, il y a eu transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Fiscalité



Des évolutions majeures interviennent début 2023 pour la fiscalité directe locale, avec la suppression totale de la taxe d'habitation (TH) sur la résidence principale et le maintien d'une imposition à la TH pour les locaux meublés non affectés à l'habitation principale ou pour les locaux professionnels assujettis, ainsi que pour les locaux vacants avec la taxe sur les logements vacants (TLV) et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).

Une nouvelle obligation déclarative a été mise en place, et codifiée à l'article 1418 du Code général des impôts, à l'égard des usagers propriétaires (particuliers et personnes morales) pour permettre de taxer correctement les redevables des taxes susmentionnées.

Ainsi, à compter de janvier 2023, tous les propriétaires devront, **avant le 1er juillet** et pour chacun des locaux qu'ils possèdent, indiquer à l'administration fiscale à quel titre ils l'occupent (habitation principale ou secondaire) et, quand ils ne l'occupent pas eux-mêmes, l'identité des occupants et la période d'occupation pour permettre la correcte taxation. Dans ce dernier cas, les propriétaires pourront déclarer, de manière facultative, le loyer des locaux d'habitation qu'ils louent, dans la perspective de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation (RVLLH).

Le volet relatif aux déclarations d'occupation et de loyer du service « Gérer mes biens immobiliers » (GMBI), accessible à **partir de l'espace sécurisé de l'utilisateur propriétaire (personne physique et morale) sur impots.gouv.fr**, permettra à ce dernier de procéder en ligne aux déclarations.

Pour permettre aux usagers, dans l'incapacité de déclarer en ligne, de répondre à ces nouvelles obligations déclaratives, un dispositif dérogatoire est prévu : les agents des finances publiques pourront déclarer les occupations et les loyers à la place des propriétaires, à leur demande expresse. Cette obligation déclarative s'accompagne d'un dispositif de sanction, qui prévoit une amende en cas d'erreur, omission ou insuffisance déclarative, d'un montant forfaitaire de 150 € par local.

Recensement des moins de 16 ans

Vous êtes Français et vous allez bientôt avoir 16 ans ? Vous voulez vous inscrire à un examen (BEP, bac...) et on vous réclame une attestation de *recensement citoyen* ?

Il faut vous rendre à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

Budget 2023

Réalisé en tenant compte de toutes les augmentations importantes qui nous ont été signalées plus en moyenne une augmentation du « panier du maire » qui a été calculée entre 8 et 10 %.

Section de Fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement	1 240 633,00 €	603 319,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)		637 314,00 €
Total de la section de Fonctionnement	1 240 633,00 €	1 240 633,00 €
Section d'Investissement	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement	1 728 378,84 €	1 043 214,54 €
Reste à réaliser N-1	602 833,81 €	146 220,76 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)		1 141 777,35 €
Total de la section d'Investissement	2 331 212,65 €	2 331 212,65 €
Total du Budget Primitif 2023	3 571 845,65 €	3 571 845,65 €

Liste des principaux investissements prévus pour 2023 :

- Aménagement de l'aire de tri sur le parking d'appoint (en bas du marché) (fait)
- Aménagement du bas du Castelas
- Construction de commerces
- Réfection de l'étanchéité de la toiture du groupe scolaire
- Réfection partielle du chemin de Rourabeau
- Réhabilitation de la salle polyvalente (acoustique)
- Installation de caméras de vidéosurveillance
- Achat d'un aspirateur électrique de rues
- Installation de toilettes écoresponsables

Pour la construction des commerces, le terrain est en cours d'acquisition. Le géomètre a rendu le procès-verbal de bornage de reconnaissance de limites et de délimitation. Nous sommes en attente d'une date pour la signature chez le notaire.

Salle polyvalente

Dans la mesure où nous avons renoncé à la construction d'un centre socioculturel, nous allons améliorer l'acoustique de la salle polyvalente située place Lally Nevière.

Cette salle, très bruyante, est très utilisée par les associations et souvent louée le week-end par des particuliers. Les murs seront recouverts d'un isolant acoustique qui rendra son utilisation beaucoup plus agréable.

Vie sociale & associative



AGV Saint-Martin – La Motte : Forme & Santé

La saison 2022/2023 prendra fin dans quelques semaines mais la saison 2023/2024 débutera mi-septembre. Nous vous invitons d'ores et déjà à vous motiver pour nous rejoindre pour la prochaine saison.

Cours de gymnastique plein air à l'Étang de la Bonde, en salle à St Martin et à la Motte, randonnées pédestres à plusieurs niveaux, chacun pourra y puiser les bienfaits qu'il en attend : agilité, équilibre, coordination, • souplesse articulaire, • meilleure pression artérielle, • maintien de la masse minérale osseuse, • augmentation du volume et de la forme musculaire, • Communication, partage, échange, • Bien être psychologique, estime de soi.

Alors, pourquoi hésiter ? Contact : 06 08 86 16 35 ou emiga.com@wanadoo.fr

La Boule St Martin

Jeu de 25 mai de 9h à 19h : championnat de pétanque des clubs vétérans

Samedi 03 juin de 9h à 19h : championnat de pétanque des clubs Open

Marché Paysan

Malgré une météo pas toujours au rendez-vous, le marché a repris et s'avère déjà un franc succès ! Beaucoup de monde ce dimanche 7 mai et merci aux associations qui tiennent, à tour de rôle, la buvette.

Classe verte pour la classe de CP



C'est au Frioul que les élèves de CP ont fait un stage de voile organisé et animé par la Directrice. La semaine s'est déroulée au mieux et a été très appréciée par les enfants.

Comité Communal d'Actions Sociales (CCAS)

Un vide grenier semi-nocturne aura lieu le vendredi 21 juillet 2023 de 18h à 22 h.

Comité Communal des Feux de Forêts



Les patrouilles se dérouleront du 19 juin jusqu'à fin août ou 15 septembre selon l'évaluation des risques.

Le CCFF sera présent sur le marché du dimanche 21 mai pour vous renseigner sur la façon de réaliser un bon débroussaillage et informer les touristes sur les risques d'incendie.

A noter que pour l'instant il est interdit de se rendre dans le Luberon.

Environnement & Sécurité

Ressource en eau sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse.

La situation est préoccupante. Le niveau des cours d'eau est très bas. Nous sommes partis d'une situation défavorable, avec un été très sec et très long. Le mois de février a été marqué par des records de sécheresse et les quelques pluies de ces derniers jours n'ont pas suffi à recharger les nappes alors que nous entrons dans la période du développement de la végétation. Dans le même temps, l'enneigement a diminué de 10 % sur les trente dernières années alors que beaucoup de cours d'eau sont alimentés par la fonte de ces neiges. De la neige en moins, c'est de l'eau en moins pour soutenir les cours d'eau au printemps. 40 % du bassin est déjà en déséquilibre, ce qui signifie **qu'on prélève plus que ce que fournit la ressource**. C'est un constat que l'on fait depuis une dizaine d'années. Cela concerne tout le territoire, mais plus encore le pourtour méditerranéen.

Les agriculteurs sont particulièrement impactés car ils sont les premiers consommateurs d'eau. Ils représentent 48 % de l'eau prélevée en moyenne à l'année [Ce chiffre atteint même 70 % dans le sud du bassin, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans la partie languedocienne de l'Occitanie, ndlr]. Ils utilisent de l'eau surtout pour l'irrigation et un peu pour l'abreuvement du bétail.

C'est dans l'agriculture que les défis sont les plus importants car sans eau, il n'y a plus d'agriculture. Il faut parvenir à concilier leur mission de production alimentaire et la réduction de leur impact sur cette ressource.



La Préfète de Vaucluse, après consultation le 11 avril 2023 des comités « Ressources en eau » départemental de Vaucluse et inter-départemental commun avec les départements de la Drôme pour le bassin de l'Ouvèze, a décidé de placer 4 bassins du département en **situation d'ALERTE** : les bassins des Sorgues, du Calavon amont, de la Nesque et du Sud-Luberon.

Les autres bassins sont maintenus en situation de Vigilance.

Ce classement en « Alerte » entraîne la mise en application des mesures de restriction de l'usage de l'eau prévues par les arrêtés cadres « sécheresse » du 7 avril 2022 qui visent toutes les catégories d'usagers (entreprises, agriculteurs, collectivités, particuliers...). Ces mesures, détaillées sur le site Internet de la préfecture de Vaucluse, concernent notamment :

- La réduction de 20 % des prélèvements d'eau quel que soit l'usage,
- L'interdiction de prélever et d'irriguer de 9 h à 19 h, à l'exception de la micro-aspersion, du goutte-à-goutte, des cultures en godets, semis et jeunes plantations,
- L'interdiction d'arroser les pelouses, massifs fleuris, jardins potagers, terrains de sport de 9 h à 19 h,
- Interdiction d'arroser les espaces verts et les ronds-points (sauf arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 1 an si l'arrosage est effectué entre 19 h et 9 h),
- L'interdiction de laver les véhicules hors des stations de lavage équipées de matériel haute pression ou d'un système de recyclage de l'eau, à l'exception des obligations réglementaires (véhicules sanitaires ou alimentaires), techniques (bétonnières...) et liées à la sécurité,
- L'interdiction de remplir les piscines et les spas privés, sauf remise à niveau pour raisons sanitaires et premier remplissage si le chantier avait débuté avant les premières restrictions,
- La fermeture des fontaines publiques et privées en circuit ouvert dans la mesure où cela est techniquement possible.

Les maires peuvent, par ailleurs, prendre par arrêté municipal des mesures de restriction plus contraignantes et adaptées à la situation locale, en fonction de l'état des ressources en eau du territoire communal, sur le fondement de la salubrité et de la sécurité.

Comme en 2022, une attention soutenue est apportée dès à présent au suivi de la sécheresse 2023. En cas d'aggravation de la situation et conformément à l'arrêté-cadre départemental, des mesures de restriction et de limitation des usages de l'eau plus sévères pourraient être engagées prochainement.

La préfète fait appel à la vigilance et au civisme de chacun pour mettre en application ces mesures et réduire au strict nécessaire sa consommation d'eau.

Le suivi de l'évolution de la situation est possible depuis l'outil Propluvia, accessible via le lien suivant : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Déclaration de détention d'oiseaux (rappel)

Par arrêté du 24 février 2006, toute personne physique ou morale détenant des « oiseaux » est tenue d'en faire la déclaration via le Cerfa 15472*02 et en mairie.

Oiseaux concernés : poules, canards, oies, pigeons, dindes, pintades, cailles, faisans, perdrix...

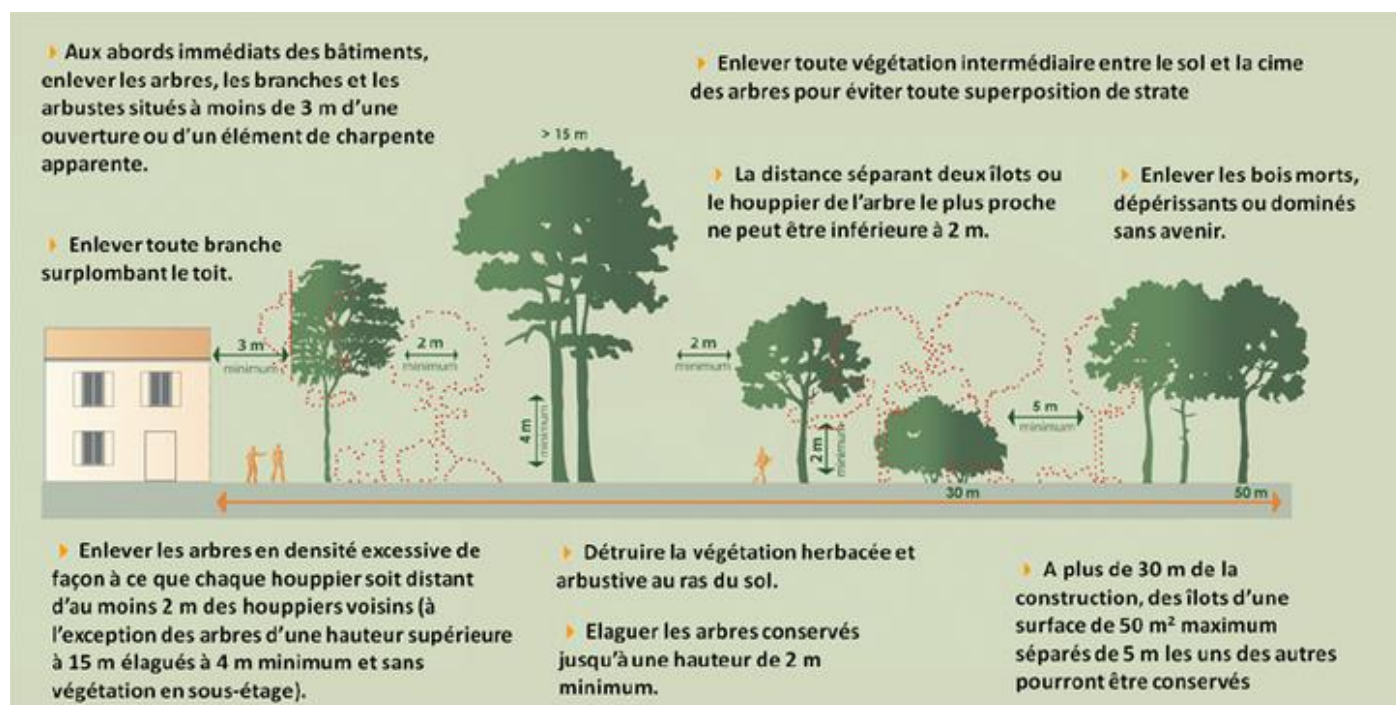
Débroussaillage

L'obligation de débroussailler et le maintien en l'état débroussaillé sont définis par l'article L134-6 et suivants du nouveau Code forestier (2012) et concerne tous les départements du sud de la France. Chaque préfecture a défini les modalités de débroussaillage spécifiques à son département. En Vaucluse il s'agit de l'arrêté préfectoral n° SI2013049-0002 du 18 février 2013.

Dans chaque commune le maire est chargé de faire appliquer la réglementation en informant ses administrés et en contrôlant la réalisation des travaux éventuels.

Dans la grande majorité des cas, le débroussaillage incombe au propriétaire des bâtiments dans un rayon de 50 mètres même si ce rayon déborde de sa propriété.

Les dates pour exécuter les travaux sont **janvier/février, du 15 avril au 31 mai et du 16/10 au 31/12.**



Tri sélectif et ordures ménagères : INADMISSIBLE

Nous avons à notre disposition un pôle environnement GRATUIT situé à 5,6 km de St Martin avec un temps de déplacement de 6' et un ramassage des encombrants GRATUIT, une fois par semaine à condition de téléphoner à Cotelub.

Les comportements de certains sont donc inadmissibles : déchets de toute nature, matelas, planche, seau.....



« Nettoyons le Sud »

L'opération initialement programmée le 22 octobre 2022 (Cf. PSM de septembre 2022), a été reportée et s'est finalement déroulée le 15 avril. Organisée en partenariat avec la région, environ **25 personnes** ont consacré une matinée de leur temps pour le bien de la communauté.

Majoritairement venues de la commune, mais également de La Motte d'Aigues, la Tour d'Aigues, Pertuis et même ...Marseille, elles se sont réparties en petits groupes de quatre afin de couvrir le village et ses alentours. Près de **100 kilos** ont ainsi été collectés et un marquage au sol a été apposé à côté des bouches d'égout afin de rappeler que la mer commence « ici ».

Un pot de l'amitié a clôturé l'opération qui est appelée (hélas) à se renouveler vu le manque de civisme.



Intercommunalité

Nouveau guide "Demain, habiter le Luberon"

La manière dont sont conçus les villes et villages du Luberon influence la chaleur ou la fraîcheur ressentie en été ! L'aménagement des espaces publics, la présence de végétal, d'eau, les matériaux, l'architecture... Tout cela permet à nos villes et villages de s'adapter aux évolutions climatiques.

Le Parc du Luberon a conçu un guide pratique pour conseiller les aménageurs sur ces thèmes, en partenariat avec le Parc du Mont-Ventoux, l'AURAV et le CAUE.

Syndicat Durance Luberon : 200 enfants découvrent le cycle de l'eau



Le Syndicat Durance Luberon, service public de l'eau et de l'assainissement du Sud Luberon, œuvre au quotidien pour protéger les ressources en eau et garantir une eau de qualité.

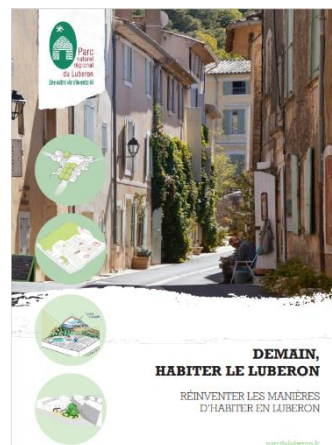
A l'occasion de la Journée mondiale de l'eau (22 mars), le syndicat a proposé à l'ensemble de son territoire une journée de découverte sur le petit cycle de l'eau et de sensibilisation à la préservation des ressources en eau et aux bonnes pratiques pour une utilisation durable de l'eau.

« D'où vient l'eau du robinet ? Comment la rend-t-on potable ? Où partent les eaux usées ? Pourquoi faut-il préserver l'eau ? Les réponses à ces questions devaient permettre de sensibiliser les plus jeunes aux enjeux de la protection de la ressource en eau. Ceci est d'autant plus important avec ces périodes de sécheresse constatées ces dernières années et particulièrement en 2022 et en ce début 2023, par un déficit pluviométrique qui nécessite d'économiser l'eau et éviter le gaspillage.

Le Syndicat Durance Luberon a accueilli, sous un beau soleil printanier, 200 enfants dans le jardin du CCAS de Pertuis. La manifestation s'est déroulée en deux temps : un temps dédié le matin aux enfants des centres aérés primaires du territoire et un temps dédié l'après-midi aux enfants du Grand public.

Différents ateliers ludiques ont été proposés tout au long de cette journée. Ces ateliers ont été conçus et animés par les agents du Syndicat Durance Luberon. D'autres partenaires étaient également présents, un stand tenu par le Parc du Luberon, une exposition mise à disposition par le Centre Information de l'Eau de Paris et une exposition de l'Unicef sur le thème « L'eau, une affaire de famille ».

En fin de manifestation, chacun des enfants est reparti avec un gobelet écologique réutilisable et un diplôme du « Super Héros de l'Eau » à son nom. Cette première Journée de l'Eau a été une véritable réussite et a fait la joie des petits et des grands.



Parc naturel régional du Luberon

Rencontres Luberon jeunesse mercredi 31 mai 2023 à 11 heures à l'école des Moulières à Pertuis : Journée de rencontres et d'échanges sur l'environnement et le patrimoine entre jeunes d'accueils de loisirs du territoire.



Après un verre partagé, une visite des stands vous sera proposée. Cette rencontre s'organise comme un grand jeu autour d'ateliers divers sur le thème de l'eau, préparés par les jeunes des accueils de loisirs et des centres sociaux de Cheval-Blanc, Lauris, Robion, La Tour-d'Aigues, L'Isle-sur-la-Sorgue, Pertuis, Apt et Cavaillon.

Près de 280 enfants seront présents, encadrés et animés par leurs animateurs. Le Syndicat Durance Luberon animera également un stand pour les enfants. Cette année, nous fêtons les 20 ans du réseau et c'est la commune de Pertuis qui accueille ces rencontres : le centre de loisirs municipal coordonne et assure l'organisation de cette journée construite collectivement tout au long de l'année ; il est épaulé dans cette tâche par les services techniques de la commune.

Le Parc du Luberon offre le goûter de clôture à tous les participants.



Le Parc naturel régional du Luberon & Vélo Loisir Provence vous invitent à participer à l'opération Mai à vélo



Mai à vélo est en effet de retour pour sa 3^{ème} édition, du 1^{er} au 31 mai prochain.

Mai à vélo, c'est quoi ?

Mai à vélo est une fête nationale visant à créer un engouement autour du vélo.

C'est aussi un collectif de 14 acteurs nationaux du vélo, initié par le Ministère de la Transition écologique et le ministère des Sports.

Objectif : 1 mois pour faire découvrir le vélo sous toutes ses formes, et inciter à l'adopter ou l'utiliser le reste de l'année !

Qui peut participer ?

Tous les acteurs du vélo, collectivités, institutions, associations, clubs, entreprises, établissements scolaires mais aussi les particuliers.

Quels événements/activités organiser ?

- Animations : Initiations ou balades vélo, ateliers de remise en selle, d'auto-réparation, de marquage, conférences et projections de films, bourses aux vélos, etc. Toute activité festive autour du vélo est imaginable !

- Challenge d'activité : Un **challenge d'activité** « Mai à vélo » est aussi mis en place, avec l'application GéoVélo : les collectivités, écoles, entreprises sont invitées à créer un challenge que les participants peuvent rejoindre pour enregistrer leurs trajets réalisés à vélo. Les kilomètres parcourus sont comptabilisés pour le compte de la communauté. Un classement est établi nationalement entre toutes les communautés. Plus de 500 structures sont déjà inscrites en 2023, dont près de 150 collectivités. Il n'y a pas de prix en particulier si ce n'est de mettre un maximum de personnes en selle par le biais d'une action de communication peu contraignante à mettre en place.

Informations : <https://geovelo.app/communities/invites/BNGPPOH>

Cotelub : Mutualisation

Un groupe de travail a été constitué en 2020 et se réunit mensuellement afin de rechercher des pistes d'économie bénéfiques à l'ensemble des communes.



Parmi la vingtaine de projets retenus, quatre sont prévus d'être mis en œuvre dès 2023 :

- Matériel informatique (achat)
- Matériel informatique (maintenance)
- Fournitures administratives
- Recherche de financement

Pour cela, une convention de groupement de commande a été votée en conseil communautaire puis transmise aux communes pour être soumise au vote en conseil municipal. Cette convention permettra de bénéficier de conditions négociées dans le cadre du marché passé par Cotelub si elles sont plus favorables que celles existantes.

Collecte de vos déchets verts

Samedi 27 mai – dimanche 28 mai et lundi 29 mai.

Déposez uniquement gazon, herbes, feuilles et déchets de taille : branches et bois inférieur à 10 cm de diamètre.

Tri sélectif au bout du mail

Avec cette réorganisation, les véhicules venant déposer les déchets et les camions de relevage auront une voie dédiée.

2 bacs enterrés ont été prévus pour les ordures ménagères. Une haie végétale apportera de la verdure et masquera en partie la vue, depuis le mail, sur les containers.



Les résidences secondaires

Les détenteurs sont 90 % des Français, 10 % des étrangers et 66 % des ménages ont plus de 60 ans. Atout d'attractivité en saison, les résidences secondaires offrent le reste du temps un paysage de maisons aux volets clos et les habitants du cru s'irritent parfois de cette pression immobilière qui freine leur propre accessibilité à un logement.

Sur le territoire de Cotelub la taxe sur les résidences secondaires a été augmentée, passant de 9,60 % à 15,18 %.

Etat- Civil

Naissances :

DOUTAZ Ezéquier le 20/02/2023

BARDIN Meryl le 01/03/2023

WAGNER Marcel le 16/03/2023

Décès : ROGIER Arlette épouse ARNAUD le 17/01/2023, 84 ans

GREGOIRE Claude le 19/04/2023, 72 ans

OLLIVIER Eric le 03/05/2023, 69 ans

Contacts & Informations administratives

Secrétariat : ouvert de 8h/12h du lundi au vendredi et de 13 h 30 à 17 h 00 le vendredi

Tél : 04 90 77 61 02 de 8h à 12h – Courriel : mairiestmartin3@orange.fr

Procès-verbaux des conseils municipaux consultables en mairie ou sur

www.saintmartindelabrasque.com

Conseils municipaux : 15/05 – 12/06 – 10/07 (à confirmer)

Architecte conseil : permanences les 12 et 16 mai – 9 et 23 juin à 15h30 en mairie- 04 90 77 61 02 -

Conseillère Départementale : Noëlle Trinquier : RDV au 07 86 91 76 64 – Présente en mairie 1 fois par mois. Vous renseigner au 04 90 77 61 02.

Député : Jean-François Lovisolo RDV au 06 61 91 74 10 – jean-francois.lovisolo@assemblee-nationale.fr - Permanence le 15 mai à Grambois et le 22 mai à Cabrières d'Aigues de 9h30 à 10h30

Messe à St Martin : 21/05, 18/06 – 20/08 à 9h. Juillet à 11h uniquement à la Tour.

Prochaine parution du PSM : septembre 2023

Date limite pour remise des articles des associations : 1^{er} septembre 2023

Permanences de la Gendarmerie :

Le vendredi 12 mai de 9h à 11h et le vendredi 16 juin de 9h à 11h

Bibliothèque Communale

Le bibliobus passe régulièrement et les rayons regorgent d'ouvrages récents. Il y en a pour tous les goûts. Contactez Frédérique : Biblio.stmartin@gmail.com pour prendre rendez-vous.

FETE VOTIVE

05 août 2023 : paëlla et soirée dansante - 06 août 2023 : spectacle

Du 4 au 7 août concours de boules